

CONDITIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-004359

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7941

Société : DAM

158894

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : LAKHRIF SAID

Date de naissance : 25/06/1961

Adresse : 25 RUE TAMARIS APT 24 CASABLANCA

Tél : 0661593659

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr BENNANI HICHAM
Ophtalmologue
Résidence Mawlid XI
S. di Mawlid - Casablanca
Tel : 05 22 32 1907

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27 / 04 / 2023

Nom et prénom du malade : ASNAME KHADIJA

Age : 61

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☒ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : VICE DE REFRACTION

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27 / 04 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/04/2023	C3		3.00.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

[illegible]

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Aguilbarte Casa	27					
	04					
	2023					

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

Important :

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

Veuillez joindre les radiographies en cas de pro

SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

Nature des
Soins

Coefficient

Diagramme dentaire montrant la numérotation et l'orientation des dents. Les dents sont numérotées de 1 à 8 sur chaque arcade, avec H (Haut) et B (Bas) pour l'orientation verticale, et D (Dextre) et G (Gauche) pour l'orientation horizontale.

CCEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000'
G	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

CCEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS



OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° : 00 2185

Casablanca, le 27-04-2023

Mme / Mr : ASNAME KHADIJA

Dr :

VL

VP - Add

OD : (-0.75 90) - 0.50

OD : _____

OG : (-0.50 94) - 0.25

OG : +2 ADD

Monture

Verres

META OPTIC
1500 DH

Progressif Essiel
2500 DH

Total à payer : 4000 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : _____

quatre mille

Cachet et signature
Akram DAALI
INPE : 065032633

Cachet et signature
M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgone Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 002642590000069

الدكتور بناني هشام

Docteur L. BENNANI Hicham



Ophtalmologue

Echographie - Laser - Angiographie
Chirurgie de la cataracte aux U.S

Ordonnance

Casablanca, Le: 27/04/2023

Dr BENNANI HICHAM
Ophtalmologue
Résidence Maârouf XI
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél : 05 22 32 19 07

ASNAME KHADIJA

V. LOIN

OD: $(-0.75 \pm 90) - 0.50$

OG: $(-0.50 \pm 94) - 0.25$

V. PRÈS

ADD: $+2.00 - ODG$

PROGRESSION. ORGAVIPUR ANTI REFLET + MONTURE

Dr BENNANI HICHAM
Ophtalmologue
Résidence Maârouf XI
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél : 05 22 32 19 07

M.A.D Optic
Opticien Optométriste
68 Rue Rguibate Cas

Résidence Maârouf XI - Route 1029 - Sidi Maârouf A2 - 21 A2 - 22 - 2^{ème} étage

Tél : 05.22.32.19.07 - 05.27.01.46.45 - 05.22.97.58.62 - Casablanca

E-mail : bhicham2003@hotmail.com